



Paris, le 4 avril 2022

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 Paris Cedex 08

courriel : secretariat.sg@interieur.gouv.fr

courriel : drcpn-gdms@interieur.gouv.fr

Objet : Préavis de grève pour les journées du 15 avril au 14 mai 2022

La politique du gouvernement et celle du ministère de l'intérieur contribuent à faire de la France un Etat autoritaire dans lequel les libertés collectives et individuelles sont réduites à leur plus simple expression, quand elles ne sont pas tout simplement interdites.

La gestion politique de la pandémie de Covid-19 constitue à cet égard un accélérateur de choix largement entamés depuis cinq années, dans la poursuite de ceux effectués par les gouvernements précédents.

Les fonctionnaires et les salariés du ministère de l'intérieur, loin de cautionner ces choix, les subissent, comme citoyens et comme agents publics.

Qu'ils travaillent en commissariat, en préfecture, en administration centrale, en sgami, en établissement public, à Paris ou en province, en zone urbaine ou rurale, en outre-mer, tous subissent au quotidien les effets désastreux de vos politiques.

Tous subissent le gel des salaires, les suppressions de postes, la dégradation des conditions de travail, des déroulés de carrière pitoyables, des retraites qui le seront encore plus.

Tous travaillent de leur mieux, avec les moyens du bord, effectuent beaucoup d'heures, ne sont pas reconnus, et reçoivent en fin d'année une lettre de votre part sans aucune rémunération complémentaire.

Ce sont vos choix.

Tout comme celui de récupérer dans le champ du ministère de l'intérieur des missions publiques relevant d'autres secteurs de l'administration territoriale de l'État. La création des secrétariats généraux communs départementaux constitue à cet égard un cheval de Troie dont les agents publics et les citoyens n'ont pas fini de mesurer les dangers et les conséquences.

Et comme fil conducteur de la casse des services publics et du statut de la fonction publique, le gouvernement a décidé de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Celle-ci pose, notamment, la règle de l'emploi contractuel, de la suppression des comités techniques et des CHSCT, et fait disparaître les compétences des CAP en matière d'avancement et de mutation.

Cela s'inscrit dans le processus de destruction méthodique des statuts professionnels : cheminots, statut salarial, statut de la fonction publique, corps préfectoral, diplomates, universitaires...

C'est pourquoi l'Union des syndicats CGT Intérieur revendique :

- le dégel du point d'indice, son indexation sur l'inflation et le rattrapage des pertes de salaires ;
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- l'arrêt du recours aux personnels non-titulaires, sous-payés ;
- la titularisation des contractuels ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'arrêt des attaques de toutes formes sur les RTT qui correspondent à des heures travaillées ;
- l'abrogation du retrait de RTT sur les jours CET (droits à congés ou RTT acquis) ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- l'arrêt de l'application immédiate de tout texte défavorisant les agent-e-s ;
- l'application immédiate de tout texte créant des droits nouveaux ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des agents par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations syndicales.

Afin de permettre aux salariés et agents de défendre leur vie, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, l'Union des syndicats CGT Intérieur dépose **un préavis de grève pour les journées du 15 avril au 14 mai 2022 ainsi que les nuitées en amont et en aval** pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité et qui bénéficient du droit de grève.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de ce préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur

Le Secrétaire général



David LECOCQ

Copie à :

- M. Philippe MARTINEZ, secrétaire général de la CGT
- M. Christophe DELECOURT et Mme Céline VERZELETTI, co-secrétaires généraux de l'UFSE-CGT ;
- M. Jean-Benoît ALBERTINI, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- M. Frédéric VEAUX, DGPN.